

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
**19. JEUX CONCOURS
ORGANISÉS PAR LA
VILLE DE MERVILLE.
VALIDATION DU
PRINCIPE
D'ORGANISATION ET
D'UN RÈGLEMENT
TYPE – APPROBATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix heures

ID : 050-215904004-20201124-07122020D19_AK-DE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. BAUDRY José – M. SERE Soarey Idriss **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la ville de Merville organise régulièrement des jeux concours sur ses réseaux sociaux, pour animer ces derniers dans le cadre d'événements particuliers et/ou pour attirer les Mervillois aux diverses manifestations qu'elle organise.

La présente délibération a donc pour objectif de faire valider le principe de ces jeux concours et le règlement type qui servira de modèle pour chaque jeu concours organisé.

Les jeux concours se présenteront sous la forme de questions, de bulletin papier à remplir et déposer dans une urne, d'envoi de dessins ou de photos...

Les gagnants seront désignés soit par ordre d'arrivée (exemple : les 10 premières personnes à avoir répondu correctement gagnent un lot), soit par tirage au sort, soit par désignation d'un jury. Ces jeux concours seront gratuits et sans obligation d'achat. Les lots à gagner seront généralement des places de spectacles, des places pour des rencontres sportives, culturelles, des invitations à des événements, des bons d'achats, des objets divers...

Un règlement sera rédigé et disponible sur le site internet de la Ville de Merville ou sur sa page Facebook, pour chaque jeu. Si les lots à gagner sont d'une valeur importante, le règlement du jeu concours sera déposé chez un huissier de justice. La délibération est valable à compter de sa publication pour l'ensemble des jeux concours qui seront organisés à compter du 1^{er} décembre 2020.

Sur proposition du Maire, l'assemblée à l'unanimité, approuve le principe d'organisation et le règlement type de ces jeux concours, tel qu'il est joint en annexe de la délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.